



Signification d'injonction de payer exécutoire

Par **Ioanelili**, le **25/11/2012 à 12:00**

Bonjour,

si quelqu'un pouvait m'éclairer ce serait bien.

Voilà, il y a quelque années avec mon ex mari nous avons contracté deux prêts conso que j'ai continué à payer après mon divorce vu que monsieur avait disparu de la circulation. L'année dernière je suis tombée au chômage (je suis ass maternelle) et n'ai pu continuer à régler ces prêts depuis août 2011. (j'ai essayé d'arranger les choses avec la société de crédit mais ils ont refusé)

Entre temps j'ai déménagé dans un autre département (mai 2012) avec mon nouvel époux et mes enfants.

Je viens d'avoir la visite d'un huissier de justice qui m'a remis une ordonnance d'injonction de payer exécutoire en me disant de le rappeler lundi (week end de réflexion).

Seulement je m'étonne de n'avoir rien eu depuis ma cessation de paiement ni relance, ni mise en demeure. De plus l'ordonnance du tribunal a été présentée (d'après la copie qui m'a été remise) le 05 juin 2012 chez ma soeur!! Je n'ai jamais résidé là-bas! J'étais en froid avec elle et je viens seulement de savoir qu'elle avait reçu des coups de fils incessants de relance et des courriers à mon nom adressés chez elle ainsi qu'un huissier qu'elle a envoyé balader!

Que dois-je faire, opposition à l'IP et demande au JEX de paralysée la saisie si saisie il y a?

Je ne nie pas les dettes, mais je conteste les sommes dues exorbitantes et je n'ai jamais eu de relevé des sommes déjà réglées et je ne refuse pas de payer mais je voudrais être sûre que tout s'effectue dans les règles.

D'autre part vaut-il mieux que j'établisse un échéancier avec l'huissier (sachant que je ne gagne que 450 euros) ou vaut-il mieux que je fasse opposition?

Bref je remercie toute personne qui pourrait me donner des renseignements.

D'autre part une ordonnance du tribunal ne doit-elle pas comporter le logo de la République ainsi que le tampon officiel? J'ai peur d'avoir affaire à un huissier qui agit en qualité de recouvrement de créance et qui fournit un faux document.

Encore merci de m'avoir lu jusque là.

Par **alterego**, le **25/11/2012** à **12:55**

Bonjour,

"Entre temps j'ai déménagé dans un autre département(mai 2012) avec mon nouvel époux et mes enfants.

Je viens d'avoir la visite d'un huissier de justice qui m'a remis une ordonnance d'injonction de payer exécutoire"

Comment vous a-t-il trouvé sous le nom de votre nouvel époux ?

Retirez l'ordonnance d'injonction de payer et faites opposition auprès du Tribunal d'Instance don vous dépendez.

Vous ne connaissez pas la procédure d'IP prenez un avocat ou vous allez vous faire "croquer".

Cordialement

Par **loanelili**, le **25/11/2012** à **20:47**

comment m'a t'il retrouver, ah ça j'aimerais bien le savoir, il a bien retrouvé ma famille qui n'habitait pas dans le meme département que moi!!

l'injonction executoire m'a été remise en main propre a ma nouvelle adresse que le dit huissier à aussi trouvée!

Quand à prendre un avocat je n'en ai pas les moyens,je vais surement faire une procédure de surendettement,donc...